

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 28 AOÛT 2017**

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, LUNDI 28 AOÛT A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel PAVARD, Maire.

<b><u>Etaient présents</u></b>	<b>M. PAVARD, Mme PROVOTS, M. DESPRÉS, M. BLANCHET, Mme LANGLAIS, M. LENFANT, M. LEFEUVRE, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme RACAPÉ, M. THORETON.</b>
<b><u>Absents-excuses</u></b>	<b>M. DEGOULET donne pouvoir à M. THORETON</b>
<b><u>Absents</u></b>	<b>Mme LIEBLE - M. VIVIER</b>
<b><u>Secrétaires de séance</u></b>	<b>M. BLANCHET - Géraldine VIEL</b>

M. le Maire propose un ajout, accepté à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Droit de préemption urbain

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du lundi 10 juillet 2017

- Désignation du secrétaire de séance

### **Ordre du jour**

#### **Affaires générales**

1. Requalification du centre-bourg : choix du maître d'œuvre
2. Requalification du centre-bourg : Création d'un comité de pilotage
3. Délégation du Maire aux Secrétaires de Mairie pour les reconnaissances d'enfants
4. Recrutement d'une Adjointe d'animation pour les TAP
5. Actualisation de la longueur de la voirie communale
6. Droit de préemption urbain

#### **Finances**

7. Dépenses d'investissement

#### **Comptes-rendus des commissions**

8. Commissions communautaires
9. Commissions communales

#### **Questions diverses**

## 1. Requalification du centre-bourg : choix du maître d'œuvre

Délibération n°2808201701

M. Le Maire rappelle que le jury composé de Mme LANGLAIS, MM. DEGOULET, THORETON, LENFANT et de lui-même a auditionné trois candidats dans le cadre du choix du maître d'œuvre pour la requalification du centre-bourg.

Il s'agissait de procéder au choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre représentée par un paysagiste-concepteur ou un urbaniste mandataire, associé aux compétences techniques d'un bureau d'études VRD (Voirie-Réseaux-Divers). Le marché avait été passé selon une procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret du n°2016-360 du 25 mars 2016. Un premier jury s'était déroulé le 7 juillet 2017 et avait permis la sélection de trois équipes. Celles-ci avaient été destinataires du programme de l'opération et du coût d'objectif.

Agence 7 lieux a fait l'unanimité du jury. Elle réunit cinq personnes et possède une expérience de 16 ans en paysage, urbanisme et aménagement de l'espace. Elle travaille avec DCI Environnement, qui compte 21 personnes sur Quimper, Vannes et Boufféré et assure des études VRD, assainissement, hydraulique et zones humides.

Agence 7 LIEUX est le mandataire du groupement, DCI interviendra sur la partie technique, en appui des propositions faites par Agence 7 LIEUX, et en suivi de chantier.

L'équipe propose une phase diagnostic pour se réapproprier le projet : prise en compte de l'activité commerciale et incidences sur les stationnements. Elle souhaite un diagnostic partagé du cœur de bourg avec tous les acteurs : commerçants, riverains, élus...

Les principaux points qui ont retenu l'attention du jury :

- Création d'une place comme espace de rencontre, avec prise en compte des déplacements, des usages différents et des ambiances contrastées dans le même lieu ;
- Anticiper au-delà du périmètre côté coiffure (aller jusqu'au rond-point) et côté salle des fêtes ;
- Avoir un regard historique sur le centre-bourg (analyse du cadastre napoléonien) pour comprendre la configuration ancienne du parcellaire en lanière et proposer une conception en cohérence ;
- Travailler avec les éléments du paysage : la rivière, les coteaux, le parcellaire ;
- Mettre en valeur les matériaux des façades existantes pour s'attarder sur la qualité des matériaux ;
- Réfléchir à l'intégration du végétal : prendre en compte la présence à proximité des jardins vivriers d'où, peut-être, peu de nécessité d'apporter beaucoup de végétal sur la place (simple évocation). Intervention ponctuelle sur le mur devant l'église ;

Temps de chantier estimé : 3 à 4 mois (sans blocage pour ne pas pénaliser les commerçants, blocage par demi-chaussée).

Le jury a apprécié l'approche globale du projet, au-delà du périmètre prédéfini, pour une meilleure lecture de l'environnement et une conception au plus près de l'existant (selon l'histoire et les pratiques actuelles sur la place). L'équipe propose une gestion de certains travaux par des options à activer ou pas selon les montants annoncés en retour des appels d'offres des entreprises. Cette marge de manœuvre a été jugée pertinente et permet de gérer le projet au maximum des possibilités financières.

Proposition financière :

**Montant de travaux : 276 020 euros HT**

**Montant des honoraires proposés :**

- mission de base loi m.o.p. : environ 8,65 % soit 23 980 euros HT
- Option 1 – Réunion des commerçants : 615 euros HT
- Option 2 – Concertation/Réunion publique : 965 euros HT
- **TOTAL (base + Option 1 + Option 2) : 25 560 euros HT**

**TOTAL Équipe Agence 7 LIEUX - MONTANT TRAVAUX + HONORAIRES (avec options) = 301 580 euros HT**

M. Le Maire note que le coût dépasse 300 000 euros, mais il explique que c'est parce que le jury a choisi d'intégrer les deux options. Par ailleurs, le marché de travaux comportera d'autres options qu'il s'agira de valider ou pas. Le budget ne sera donc pas dépassé.

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour la poursuite du projet.**

## **2. Requalification du centre-bourg : Création d'un comité de pilotage**

### **Délibération n°2808201702**

M. Le Maire explique qu'il convient de mettre en place un comité de pilotage pour le projet de requalification du centre-bourg. Les élus volontaires sont : M. PAVARD, Mme PROVOTS, M. DEGOULET, Mme LANGLAIS, Mme MOREAU-TONNELIER, M. THORETON, M. LENFANT, M. LEFEUVRE, M. DESPRES, M. BLANCHET, Mme RACAPÉ. Du côté des commerçants, Fanny et Fabien Rousseau (boulangerie) et Kelly Simon (coiffeuse) ont répondu positivement.

La première réunion aura lieu le lundi 4 septembre 2017 à 19h.

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

### **3. Délégation du Maire aux secrétaires de Mairie pour les reconnaissances d'enfants**

#### **Délibération n°2808201703**

M. Le Maire explique que de plus en plus de demandes de reconnaissances anticipées d'enfants sont faites en Mairie. Il s'agit d'un acte d'état civil qui est parfois urgent et qui nécessite actuellement la présence d'un élu. En cas d'absence avérée du Maire et des Adjointes, il est possible de donner une délégation de signature aux secrétaires, selon les dispositions de l'article R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Le Maire propose donc de donner délégation à Mme Géraldine VIEL et à Mme Valérie HERVÉ, Adjointes administratifs principales de Seconde classe, et fonctionnaires titulaires, à l'effet d'**exercer les fonctions ci-après** :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants.

Mmes VIEL et HERVÉ, fonctionnaires titulaires de la commune, déléguées pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil prévus ci-dessus peuvent valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

### **4. Recrutement d'une Adjointe d'animation pour les TAP**

#### **Délibération n° 2808201704**

Mme Amandine FOURNIER ayant trouvé un poste d'Assistante de Vie Scolaire à Fercé, elle ne participera plus au TAP. Le Conseil municipal la remercie pour son implication auprès des enfants.

M. Le Maire propose de recruter Mme Peggy PALMOWSKI, titulaire du BAFA, sur un poste d'adjoint technique d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour un service hebdomadaire de 3h30 sur le temps scolaire pour l'année 2017-2018. Son service sera annualisé.

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

## **5. Actualisation de la longueur de la voirie communale**

### **Délibération n°2808201705**

M. Le Maire explique qu'il convient d'actualiser la longueur de la voirie communale, en intégrant le lotissement des Trois-Chênes. Il propose d'ajouter 475 mètres linéaires et de porter le total pour la commune à 39 581 mètres.

Après débat sur la vitesse des voitures, M. le Maire demande à réfléchir quant à la proposition de reculer le panneau d'entrée d'agglomération, route de Fercé.

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

## **6. Droit de préemption urbain**

### **Délibération n°2808201706**

M. Le Maire informe le Conseil municipal d'une déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, situé 53 rue du Renom cadastré section B n° 651, section B n° 253 et section B n° 986.

**A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal**

- **DÉCLARE** renoncer au droit de préemption instauré sur le territoire de la commune le 22 juin 1989, concernant cette parcelle,
- **DONNE** toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

## **7. Dépenses d'investissement**

### **Délibération n°2808201707**

- Candélabre Athenay : 3 598,80 euros TTC (Citéos). Remboursé par Groupama (sinistre)

- Cuve soufflée : 1 294,80 euros TTC (Claas)

- Chauffe-eau stade : 1 771,84 euros TTC (Sarl Ferre Perez).

**NB, dépenses de fonctionnement :**

- Remplacement de la batterie et des électrodes du défibrillateur : 381,60 euros TTC. Les électrodes arrivaient à la date de péremption, la batterie a été volée.

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

## 8. Commissions communales

- **Mutualisation et soutien aux associations.** Mme Moreau-Tonnellerie informe qu'à la soirée du 14 juillet une recette de 1760 euros a été faite par les associations et que 263 repas ont été vendus. Un pot de l'amitié offert à tous les bénévoles le samedi 9 septembre à 11h à la Mairie.

- **Communication.** Le flash de rentrée a été préparé et transmis à tous les élus. Le pliage du flash sera effectué le jeudi 31 août à 18 h.

Sa distribution s'organisera comme suit :

ZONE A : M. BLANCHET

ZONE B : Mme LANGLAIS, M. LENFANT

ZONE C : M. DESPRÉS, Mme PROVOTS

ZONE D : Mme MOREAU-TONNELIER

ZONE E : M. PAVARD, M. LEFEUVRE

- **Commission « École et Jeunesse ».** La commission va devoir se pencher à nouveau sur la question des rythmes scolaires. Le sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion courant septembre. M. Le Maire rappelle que le changement des rythmes scolaires demande un avis convergent du Conseil municipal et du Conseil d'École.

Un premier après-midi « Jeux » est organisé par le Conseil Municipal des Jeunes le samedi 16 septembre au stade.

- **Commission travaux.** Réunion lundi 18 septembre à 20 h 30.

### Questions diverses

- **Journées européennes du patrimoine.** Le samedi 16 et le dimanche 17 septembre les trois églises seront ouvertes au public, de 9h à 12h et de 14h à 17h. M. Jean-François Coué propose une visite du Château de la Sauvagère les deux jours à 15h sur inscription, sur le site communal ou à la Mairie. Il sera accompagné d'un élu : Mme MOREAU-TONNELIER le samedi, M. DEGOULET le dimanche. La visite est gratuite et limitée à 25 places.

- **Engazonnement du cimetière.** M. Le Maire propose de poursuivre l'engazonnement du cimetière du centre-bourg. Il est impossible de le maintenir propre par le seul nettoyage manuel, la surface étant beaucoup trop importante. L'arrêt souhaité de l'utilisation des produits phytosanitaires amène à choisir la solution de la tonte. L'achat d'un matériel adapté sera étudié.

- **Diagnostic groupé pour l'éclairage public.** La première rencontre aura lieu le 14 septembre 2017 à 9h00. M. DESPRÉS sera présent.

- **Groupe de travail sur le règlement intérieur du cimetière.** Pour mémoire, la seconde réunion aura lieu le samedi 2 septembre à 9h à la Mairie.

La séance est levée à 21h45.

**Récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 28 août 2017 :**

- Délibération n° 2808201701 : requalification du centre-bourg : choix du maître d'oeuvre
- Délibération n° 2808201702 : requalification du centre bourg : création d'un comité de pilotage
- Délibération n° 2808201703 : délégation du Maire aux Secrétaires de Mairie pour les reconnaissances d'enfants
- Délibération n° 2808201704 : recrutement d'une Adjointe d'animation pour les TAP
- Délibération n° 2808201705 : actualisation de la longueur de la voirie communale
- Délibération n° 2808201706 : droit de préemption urbain
- Délibération n° 2808201707 : dépenses d'investissement

**SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 28 août 2017 :**

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Mickaël DESPRES
	Absent excusé		
M. Roland BLANCHET	Mme Isabelle LANGLAIS	M. Armand LEFEUVRE	M. Marcel LENFANT
Mme Amandine LIEBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPE	M. Franck THORETON
Absente			
M. Bertrand VIVIER			
Absent			